

Païement : l'angle mort de la régulation des jeux d'argent



Antoine DUGAST

Publié le 24 juillet 2026 . Lecture estimée : 6 min



Le paiement est l'angle mort de la régulation des jeux d'argent. L'ANJ bloque des adresses internet, les casinos illégaux encaissent. Une partie de l'infrastructure financière qu'ils utilisent sert aussi le marché agréé français. Entretien avec Maxence Peigné, qui a passé un an et demi à en remonter les circuits.

Un joueur français dépose 50 euros sur un casino bloqué par l'ANJ et se retrouve avec une ligne qui indique une société de décoration de gâteaux au Nigeria. Le blocage administratif n'empêche pas la caisse enregistreuse de fonctionner, slalomant entre les contrôles.

Maxence Peigné est journaliste français à Investigate Europe, coopérative d'investigation transfrontalière basée à Berlin mais collaborant avec des journalistes dispersés à travers l'Europe. Depuis Londres, il a consacré un an et demi au secteur des jeux en ligne. Il en a rapporté des milliers de pages de relevés de paiement, appartenant à un groupe européen qui exploite des casinos non licenciés. [Ses Soft2bet Files](#) documentent 600 millions d'euros de flux, avec quinze médias partenaires dont France 2 et FranceInfo.

Nous l'avons interrogé sur ce maillon financier, pour décrypter les raisons de l'impuissance française en la matière.

Une banque qui traite un paiement par carte ne voit ni le site, ni le joueur, ni l'objet de la transaction. Elle voit un montant, un bénéficiaire et un code d'activité à quatre chiffres, le MCC. Le 7995 désigne les jeux de hasard et déclenche les contrôles renforcés alors qu'un code de commerce de détail ne déclenche rien. Ce signal unique constitue toute la surveillance disponible en amont. Le prestataire qui accepte le marchand renseigne lui-même un code anodin, et le tour est joué.

Le passeport européen achève de diluer la surveillance. Un établissement agréé à Malte, en Lituanie ou en Irlande opère en France en libre prestation de services, sans agrément de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution). Le dispositif anti-blanchiment relève du pays d'origine, un manque de coordination fatal.

Le détournement de code marchand. Puisque le MCC constitue le seul signal, il suffit de ne pas déclarer le bon.

“ Ton dépôt, tu le fais par Visa ou Mastercard, mais en fait la société qui va récupérer l’argent, c’est souvent une société écran complètement bidon à l’autre bout du monde qui peut aussi bien être un commerce de décoration de gâteaux qu’une agence de communication à Chypre, de manière à ce que la banque ne se rende pas compte que c’est un casino qui récupère l’argent.

Maxence Peigné, Investigate Europe ”



Maxence Peigné, journaliste d’investigation

Les relevés d’une joueuse britannique citée par l’enquête font apparaître plus de 100 destinataires, dont un magasin de photographie en Zambie. Aucun de ses 1 000 dépôts n’a été signalé par sa banque.

La licence de façade. Plus élégant, puisque l’activité de jeu s’affiche, mais dans le mauvais pays.

“ En Irlande, quatre ou cinq boîtes ont réussi à obtenir des licences, sauf que derrière elles n’ont opéré quasiment aucun site en Irlande. Elles récupéraient les dépôts de joueurs dans les autres pays européens, sur des casinos illégaux.

Maxence Peigné ”

Le montage est propre du point de vue du réseau de cartes. Le code marchand est celui des jeux, la licence existe, et la banque ignore que les joueurs sont ailleurs.

L’établissement de paiement maison. Racheter ou créer son propre établissement de paiement agréé dans l’Union est une solution efficace. L’opérateur devient son propre prestataire, et l’agrément lui ouvre le système de paiement européen par passeport. Seul subsiste le contrôle du superviseur du pays d’agrément.

Le groupe visé par l’enquête possède le sien. Trumia est agréé par l’autorité financière maltaise, enregistré à son siège maltais, et dirigé par son directeur financier.

Un prestataire ne fait pas de KYC

Le prestataire de paiement n’est pas soumis aux mêmes obligations de connaissances du client que les opérateurs.

“ J’ai créé un faux compte sous faux nom sur Onlyspins, un casino à thème sexuel, avec évidemment aucune vérification. Pour déposer 15 euros dessus, je suis passé par Paysafe et là, encore, aucune vérification d’identité n’a eu lieu.

Maxence Peigné ”

[Paysafe](#), coté au New York Stock Exchange, possède Skrill, Neteller et Paysafecard, et figure sur les pages de dépôt du marché français agréé. Dans son rapport annuel 2025, le groupe écrit à ses actionnaires qu’une part significative de ses revenus vient de marchands opérant sur des marchés non régulés. Il ajoute qu’il pourrait être considéré comme agissant illégalement en traitant des paiements liés aux jeux.

La culture du paiement

Les prestataires qui pourvoient les casinos interdits sont parfois les mêmes que ceux du marché agréé. On pourrait parfaitement croire à l’hypocrisie des marchands, pour autant, passer par des opérateurs de paiement compromis ne sert absolument aucun de leurs intérêts, hormis bien entendu celui de faciliter les apports de liquidité.

Est-ce plutôt un manque de culture interne du métier du paiement ? C’est une question qu’on se doit de laisser ouverte. Une des manières les plus simples, à court terme, de lutter contre l’offre illégale serait de rejeter en bloc ces prestataires, sans faire d’exceptions, et sans attendre un mot du régulateur. La due diligence en la matière devrait être la norme.

L’ANJ à la peine

Le blocage administratif seul ne suffit pas.

“ Tu bloques rabona.com, dans la minute qui suit il y a rabona-1.com. Ils en génèrent des milliers. Par ailleurs, les gens ne font pas tellement de recherche Google, ils tombent dessus par des sites d’affiliés, par des streamers.

Maxence Peigné ”

Un casino illégal recrée un miroir en quelques heures, change de coquille, se relocalise en Anjouan ou au Costa Rica. Il ne peut pas se passer d’encaisser, et cette opération le ramène vers des acteurs européens, agréés, identifiables et solvables. Le paiement est le point de la chaîne où le régulateur garde une prise.

L’[ANJ](#) le sait. Dans [un entretien accordé aux Enjeux en janvier 2026](#), elle citait le blocage des flux financiers comme sa préoccupation du moment. L’idée : assécher les opérateurs illégaux en tapant au portefeuille. Le chantier reste ouvert, sans bilan publié.

Il n’a rien d’évident. L’Autorité régule des opérateurs, pas des établissements financiers, et ceux qui comptent ici sont agréés à Malte, en Lituanie ou au Royaume-Uni. Les leviers existants relèvent de l’ACPR, de Tracfin, des réseaux de cartes et de leurs propres règles d’affiliation.

Dans cette bataille asymétrique, l’initiative la plus efficace que peut prendre le régulateur sera peut-être d’inciter les opérateur à appliquer une tolérance zéro vis-à-vis des prestataires qu’ils utilisent.